

CIRCULAIRE

DOSSIER : SPM 19/1

DATE : 26 juin 2012

CIRCULAIRE : 53/12

DIFFUSION : Correspondants nationaux du PROE
Organisations membres du CORP
Organisations collaborant avec le PROE
Correspondants institutionnels

Objet : **Invitations et dispositions pratiques – Vingt-troisième Conférence du PROE et réunions connexes, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 30 août – 7 septembre 2012**

1. Comme suite à notre circulaire N° 12/23 en date du 30 mars 2012, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la 23^e Conférence des représentants officiels du PROE qui se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 4 au 7 septembre 2012. Les Membres parties aux conventions de Waigani et de Nouméa sont également invités à participer aux Conférences des Parties à ces conventions, qui se tiendront les 30 et 31 août sur le même site que la Conférence du PROE.

2. La Conférence approche à grands pas et nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir, par courrier électronique ou télécopie, vos nominations ainsi que toutes les informations nécessaires concernant votre délégation **avant le 13 juillet 2012**. Merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint et le retourner au Secrétariat dans les meilleurs délais.

3. Nous vous prions par ailleurs de nous communiquer le plus tôt possible la liste des membres de votre délégation ainsi que leurs itinéraires et préférences en matière d'hébergement. Vous trouverez à cet égard en pièce jointe la liste des hôtels et des tarifs proposés.

Invitations – Membres du PROE

4. Tous les gouvernements et administrations membres du PROE sont priés de nommer leurs représentants et suppléants ou conseillers le cas échéant. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous indiquer le nombre approximatif de membres de votre délégation d'ici la date susmentionnée.

Invitations – Conseillers et observateurs

5. Les organisations membres du CORP, agences des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui travaillent en étroite collaboration avec le PROE à la mise en œuvre de son Plan d'action et d'activités connexes sont également invitées à nommer leurs représentants qui assisteront, à leurs frais, à la Conférence du PROE en qualité de conseillers ou d'observateurs.

Lieu

6. La Conférence se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Adresse : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
B.P. D5
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 26 2000 Fax : (687) 26 3818

Hébergement

7. Le Secrétariat entend réserver des chambres dans des hôtels de Nouméa si votre réponse nous parvient en temps opportun.

8. Les délégations qui souhaitent profiter de cette offre sont priées de contacter le Secrétariat le plus tôt possible et au plus tard le **13 juillet 2012**.

Frais de voyage et allocations journalières

9. En 1992, la cinquième Conférence du PROE a décidé de constituer un fonds spécial en vue de la prise en charge des frais de voyage et des allocations journalières des micro-États insulaires membres. Il a par ailleurs été convenu que les autres membres prendraient en charge leurs propres frais. Les micro-États insulaires habilités à recevoir cette assistance sont les suivants : Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokélaou et Tuvalu.

10. Le Secrétariat assumera donc les frais suivants pour un représentant de chacun de ces membres :

- un billet d'avion aller-retour en classe touriste, ou excursion si possible, par l'itinéraire le plus direct et le plus économique entre le pays concerné et Nouméa ; et
- des allocations journalières au taux en vigueur au PROE devant couvrir chaque nuit passée en transit à l'aller et au retour, plus les frais d'hébergement et de repas et les dépenses accessoires pendant la durée de la Conférence.

***N.B.** Ces allocations seront versées le premier jour de la Conférence.*

11. Les micro-États insulaires susmentionnés qui sont également Parties aux conventions de Waigani et de Nouméa et qui assisteront aux conférences des plénipotentiaires correspondantes les jeudi et vendredi 30 et 31 août recevront le cas échéant une allocation journalière en vue de leur participation à ces conférences.

12. Dès réception du nom du représentant du micro-État insulaire bénéficiant de cette assistance, le Secrétariat fera établir un billet prépayé (PTA) pour couvrir le voyage par avion de ce seul représentant. Nous vous prions d'envoyer vos nominations au Secrétariat le plus tôt possible par courrier électronique ou télécopie.

Formalités d'entrée et visas

13. Les ressortissants de pays membres de la CPS, à l'exception des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Vanuatu et des Tonga, sont **dispensés** de visa pour des séjours en Nouvelle-Calédonie ne dépassant pas trois mois. Les participants des Tonga, qui est le seul de ces pays à ne pas avoir de mission française sur son territoire, sont invités à contacter la CPS qui les aidera à obtenir un visa dès que leur délégation à la Conférence du PROE sera confirmée. Si vous transitez par l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les États-Unis, vous devrez être muni d'un visa d'entrée dans ces pays. Les passeports doivent avoir une durée de validité d'au moins 6 mois à compter de la date de départ.

Documents de travail et ordre du jour provisoire

14. Conformément au règlement intérieur, tous les documents de travail (sur support électronique) seront envoyés six semaines avant la Conférence. Des versions électroniques seront également disponibles sur le site web du PROE (www.sprep.org). Tous ces documents seront disponibles en anglais et en français conformément à la politique de l'Organisation.

15. L'ordre du jour provisoire révisé et d'autres informations connexes sont joints à la présente pour information.

Langues officielles

16. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis pendant les réunions.

Déni de responsabilité et assurance

17. Le PROE décline toute responsabilité concernant tout sinistre subi par une personne qu'il prend en charge en vue de sa participation à une conférence ou une réunion. Nous recommandons vivement que chaque délégué s'assure (à ses propres frais) pour la période couvrant sa participation à une conférence et les déplacements associés.

Renseignements complémentaires

18. Pour tout renseignement complémentaire concernant les dispositions logistiques, veuillez contacter **Alofa Tu'uau** ou **Apiseta Eti**. Pour les voyages et l'hébergement, veuillez vous adresser à **Pauline Fruean**. Pour toute information concernant les documents de travail, l'ordre du jour et les autres questions, veuillez contacter le directeur adjoint, **Kosi Latu**, ou sa secrétaire, **Apiseta Eti**.

19. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos nominations par courrier électronique ou télécopie **le plus tôt possible pour nous permettre de réserver votre hébergement.**

PROE
PO Box 240
Apia (Samoa)

Tél. : (685) 21929

Fax : (685) 20231

Email : PROE : sprep@sprep.org

Kosi : kosil@sprep.org

Alofa : alofat@sprep.org

Pauline : paulinef@sprep.org

Apiseta : apiseta@sprep.org

Dans l'attente de recevoir vos nominations pour la vingt-troisième Conférence du PROE, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.



David Sheppard
Directeur général

P. J.

DS/KL/ae